

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

2ème mise en examen de Sophie Binet : la CGT appelle le gouvernement à agir contre les procédures baillon !

Pour la deuxième fois en six mois, la secrétaire générale de la CGT est mise en examen. Cela fait suite à une plainte en diffamation de l'entreprise Tefal contre les propos de Sophie Binet : « la CGT de Tefal fait face à une répression patronale violente » tenus lors d'un débat à la Fête de l'Humanité en septembre 2025.

Ces propos sont pourtant totalement étayés par les faits. En effet, Ouria Belaziz, coordinatrice CGT du groupe SEB (détenant la marque TEFAL) et membre de la direction confédérale de la CGT a été sanctionnée par son entreprise et sera aux Prudhommes le 4 juin prochain pour contester cette sanction inique. Un ancien militant CGT et salarié de Tefal, est lui aussi poursuivi pour diffamation et injure suite à la diffusion du documentaire dans l'émission Debadoc, le 29 mai 2025.

Par cette plainte le groupe SEB, et sa société Tefal, ne fait que confirmer sa pratique décomplexée de la répression syndicale pour tenter de faire taire toutes celles et ceux qui osent critiquer les choix de la direction et alerter sur la dangerosité des PFAS, un composant chimique utilisé par Tefal pour ses poêles. Les propos pour lesquels la secrétaire générale de la CGT est poursuivi sont anodins. Sur cette base, la quasi totalité des syndicalistes du pays pourraient être poursuivis.

Cette mise en examen n'est malheureusement pas un fait isolé : **plus de 1000 militant-es CGT font l'objet de poursuites judiciaires ou patronales dans le cadre de leur mandat syndical.** En cause : l'indépendance syndicale. Le fait que des syndicalistes osent questionner les choix des directions d'entreprise qui ne supportent pas qu'on les mette devant leurs responsabilités.

La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail. On ne peut pas laisser des multinationales ou des milliardaires multiplier les procédures baillons sans réagir. **La CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à agir immédiatement pour protéger la démocratie et à légiférer pour protéger la liberté d'expression et les libertés syndicales.** Les syndicalistes, les militantes et militants s'engagent pour l'intérêt général, pour défendre les travailleurs et travailleuses, agir pour l'emploi et l'environnement. Leur place n'est ni dans les tribunaux ni dans les commissariats !

La CGT le rappelle clairement : elle ne baissera jamais les yeux face aux patrons et se battra toujours, en toute indépendance, pour défendre les salarié-es.

Montreuil, le 25 mai 2026